



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INFCIRC/114/Add.1

10 septembre 1971

Distr. GENERALE

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

TEXTE DE L'ACCORD ENTRE L'AGENCE ET LE GOUVERNEMENT ITALIEN
CONCERNANT LE SIEGE DU CENTRE INTERNATIONAL
DE PHYSIQUE THEORIQUE

Entrée en vigueur de l'Accord

L'Accord entre l'Agence et le Gouvernement italien concernant le Siège du Centre international de physique théorique est entré en vigueur le 15 juin 1968.